

L'actu du jour

Un concours pour réfléchir à l'abolition de l'esclavage

Sais-tu qu'il y a eu 2 abolitions de l'esclavage en France ? Pour mieux comprendre cette période de l'histoire, tu peux participer avec ta classe au concours « La Flamme de l'égalité ». Mais attention, ton projet doit être prêt avant le 7 février 2018 ! Voici quelques conseils pour préparer ton projet.



L'an dernier, des 4es du collège Maurice-Genevoix de Romorantin (Loir-et-Cher), lauréats du concours « La Flamme de l'égalité », avaient réalisé un film d'animation (© « La Flamme de l'égalité »).

Agnès Vergnes travaille à la Fédération de Paris de la **Ligue de l'enseignement**, qui est chargée de mettre en place le concours « La Flamme de l'égalité ».

1jour1actu : Pouvez-vous nous expliquer le thème de cette année, « abolitions et citoyenneté » ?

Agnès Vergnes : Pour cette 3e édition, les élèves doivent réfléchir sur les 2 abolitions de l'esclavage en France : celle de 1794 et celle de 1848. Avec l'abolition, les esclaves deviennent des citoyens à part entière. Les élèves peuvent aussi élargir leurs recherches aux autres pays qui ont pratiqué l'esclavage et se demander quelles conséquences l'esclavage et son abolition ont sur la société aujourd'hui. Ils peuvent aussi s'intéresser aux révoltes des esclaves, aux débats, aux discours en faveur de l'abolition...

Quelle forme doit prendre le projet présenté au concours ?

A. V. : La forme est libre ! Les élèves peuvent présenter un texte, à la manière d'un exposé, de nouvelles, de poèmes, d'une pièce de théâtre... Mais ils peuvent aussi préparer un film d'animation, un court-métrage, ou encore monter un projet artistique. Par exemple, l'an dernier, certains ont créé une chorégraphie et d'autres une

céramique représentant un esclave libéré de ses chaînes. **Les projets numériques** sont aussi acceptés.

Quels sont vos conseils pour augmenter ses chances de gagner ?

A. V. : Pour les élèves, il faut **être curieux** et avoir envie de **faire des recherches**. Pour les enseignants, c'est intéressant d'emmener leurs élèves **au musée, dans des archives**. C'est aussi l'occasion de faire **intervenir des historiens ou des artistes en classe**.

Il faut **être original** mais aussi faire attention à **bien respecter la thématique**. Par exemple, il ne faut pas présenter un dossier général sur l'esclavage.

Lors des recherches, il faut aussi **être précis et rigoureux** pour bien **vérifier ses informations, surtout sur Internet**. Il est aussi important de bien **décrire toutes les étapes de la réalisation du projet** pour montrer l'implication des élèves.

Quelles sont les récompenses pour les gagnants du concours ?

A. V. : Les lauréats de chaque catégorie (primaire, collège et lycée) seront invités à la journée nationale de commémoration de la traite, de l'esclavage et de leur abolition, **le 10 mai, à Paris. Ils recevront un diplôme des mains du président de la République**.

Propos recueillis par Sandra Laboucarie

Le concours « La Flamme de l'égalité » est organisé par les ministères de l'Éducation nationale et des Outre-mer, le Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CNMHE) et la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH).



[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)